

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Mercredi 9 septembre 2015* *à 20h30*

Séance du 9 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le neuf du mois de septembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 28 août 2015

Date d'affichage : 28 août 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Daniel, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS pierre.

Absente excusée : Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à Mme FOINARD Corine

Monsieur BOIS Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du 8 juillet 2015, passage à l'ordre du jour.

PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conséquences de la loi ALUR sur les documents d'urbanisme et informe que le Conseil Communautaire de la Communauté Val de Cher Controis s'est prononcé favorablement à une large majorité pour la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le droit des sols aux Communes ne sera plus exercé par les Communes. Il est souligné qu'une minorité de blocage est effective. Il est donné lecture du modèle de délibération à prendre. Monsieur le Maire propose de faire 2 votes : 1 pour le PLUI et un pour la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- L'opposition à la réalisation du PLUI par la Communauté de Communes Val de Cher Controis par 14 voix contre le PLUI et 1 voix pour.
- L'opposition de la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour la prise de compétence sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par 14 voix contre la modification des statuts de l'article 5 et 1 blanc.

EMPRUNT TVA TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander un préfinancement du FCTVA à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts pour la TVA pour les dépenses éligibles et inscrites au budget 2015. Ce prêt ne prend pas en charge toute la TVA mais à hauteur de 8,037% des dépenses inscrites. Il faut donc, pour compléter souscrire un emprunt TVA auprès d'un organisme financier pour couvrir le reste de la TVA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer les démarches pour demander ce préfinancement et l'emprunt TVA complémentaire pour les travaux de voirie. Le préfinancement TVA à taux zéro s'élèverait à 6 370 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de lancer les procédures de demande de préfinancement du FCTVA auprès de la Caisse des Dépôts et d'emprunt TVA complémentaire auprès de partenaires financiers pour les travaux de voirie. L'emprunt sera choisi lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

EMPRUNT MOYEN TERME TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie étant presque terminés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire les démarches auprès des banques pour contracter l'emprunt moyen terme prévu au Budget 2015. A cet effet un petit rappel du projet est fait. Le montant des demandes seront de 38 000 € où 42 000 €. Le choix de celui-ci se fera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de lancer les démarches de demande de contractualisation de l'emprunt moyen terme prévu au Budget 2015.

DELIBERATION POUR RESTITUTION DES AIDES EXCEPTIONNELLES FAITES A LA CANTINE SCOLAIRE ASSOCIATIVE POUR CLOTURER L'EXERCICE 2014-2015

Question non traitée. Elle sera reportée en cas de besoin pour le jugement prévu le 25 novembre 2015.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame AUDIANNE Marie-Claude, Maire-Adjoint, qui donne lecture du projet de règlement intérieur de la cantine scolaire et propose de rajouter les noms et prénoms de la cantinière et des agents de service.

Il est également proposé de rajouter le titre « organisation » au début, de préciser le poste de chaque employé et de mettre une majuscule à Trésor Public.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, le règlement intérieur de la cantine scolaire communale avec ces modifications.

PLANTATIONS D'AUTOMNE

Il a été suggéré d'installer des plantations au niveau des entrées de bourg, du parterre de fleurs situé au carrefour de la boulangerie et entre les 2 ponts de la Bièvre. De plus, il serait nécessaire de repeindre les rampes des ponts.

Il est donc décidé de faire faire des devis pour ces travaux et de se pencher sur les meilleurs choix pour ces plantations.

RAPPORT SUR L'EAU ET SUR L'ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARLUTEAU Grégory, Maire-Adjoint, qui expose au Conseil Municipal les rapports sur l'eau et sur l'assainissement 2014.

Il est proposé de rajouter le mot « semestriel » à côté d'abonnement assainissement sur le rapport assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, les rapports sur l'eau et sur l'assainissement 2014.

ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LA GESTION DE LA FACTURATION DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du devis du logiciel reçu nécessaire à la facturation des repas pour la cantine scolaire. Il s'élève avec la formation à 2 136.00 € HT, soit 2 563.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'adopter le devis des Ets Berger Levrault concernant le logiciel E.enfances nécessaire à la facturation des repas de la Cantine Scolaire Communale. Il est précisé qu'une décision modification est nécessaire car non prévu au budget communal 2015.

FORMATION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour le paiement de la facture d'un montant de 450 € concernant la formation BAFA qu'un agent a effectué en juin juillet dernier. De plus, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe autorisant l'exécutif à engager les frais de formation du personnel vu qu'ils sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- Par 15 voix pour le paiement de la facture Familles Rurales d'un montant de 450 € pour la formation BAFA effectué par un agent communal en juin-juillet 2015.
- Par 14 voix pour et une voix contre d'autoriser l'exécutif communal à engager les frais de formation du personnel communal dans la limite des fonds prévus au budget communal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De la réorganisation du secrétariat de Mairie : Mme BAILLOUX s'occupera dorénavant de l'accueil au rez-de-chaussée en plus de son travail habituel et Mme OUVRAT qui récupère la gestion de la cantine en plus de son travail habituel s'installera à l'étage. Un nouveau bureau, plus fonctionnel, sera acheté et pris sur le budget AEP.
- De la création d'un nouveau site internet, vu que l'ancien est bloqué car non enregistré au nom de la Mairie pour les règlements.
- De l'organisation d'une matinée d'information au foyer communal le samedi 19 septembre 2015 de 10h à 12h suite à la loi NOTRe et les conséquences sur les Communes. Points abordés :
 - o La baisse des dotations de l'état
 - o Le PLU et ses incidences
 - o La fiscalité
 - o Le transfert de compétences aux Communes et leurs conséquences
 - o La suppression des compétences AEP et Assainissement en régie communale et syndicats au profit des intercommunalités
 - o Mutualisation forcée des communes vers les intercommunalités sans accord préalable
 - o La représentativité des communes dans les intercommunalités
 - o Les Temps d'activités périscolaires
 - o La défense des services publics de proximité

Une invitation sera distribuée à tous les Fresnois et Fresnoises. Des supports de l'AMF seront à dispositions

- Que les travaux réalisés par Eurovia Rue de la Bièvre Rue du Vert Bois sont en phase d'achèvement. Il reste les marquages au sol et horizontaux. Les travaux réalisés par l'Entreprise Poitout ne sont toujours pas terminés à ce jour alors qu'ils devaient être terminés avant la prestation d'Eurovia.

La séance est levée à 22h

Le Maire,
J.M DYÉ.